

DEC182466DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Adèle Vanot et à Mme Delphine Robuchon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS2841 intitulée CNRS Images

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170692DAJ du 15 mai 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2841, intitulée CNRS Images, dont la directrice est Mme Marie Mora-Chevais ;

Vu la décision DEC182033DAJ du 26 juillet 2018 nommant Mme Marie Mora-Chevais directrice de l'UPS2841 « CNRS Images » à compter du 1^{er} juillet 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Adèle Vanot, responsable du pôle médiathèque de CNRS Images, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Adèle Vanot, délégation est donnée à Mme Delphine Robuchon aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision, dans la limite de 15000 € HT.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} juillet 2018 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 31 août 2018

Marie MORA-CHEVAIS
Directrice de l'unité
CNRS Images
La directrice d'unité
Marie Mora-Chevais



Délégation Île-de-France Ouest et Nord

www.cnrs.fr

Le Délégué régional

1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex

T. 01 45 07 52 32
F. 01 45 07 53 35

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.